

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

tournoi de parties rapides de Segré 2022

dimanche 10 avril 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de la manifestation.

Article 1 : Le club d'échecs de Segré organise son 2ème tournoi rapide le dimanche 10 avril 2022
salle du mille club 5 Rue du Pont de la Verzée, 49500 Segré-en-Anjou Bleu

Article 2 : Le Tournoi de parties rapides de Segré comprend :

Un Tournoi A homologué FIDE ouvert à tous.

Un Tournoi B réservé aux joueurs jeunes (jusqu'à benjamin U14) ayant un classement FIDE < 1350.

Le tournoi se déroule en même temps que le championnat de ligue rapide féminin 2022

Article 3 : Appariements

les appariements sont entièrement gérés par le programme PAPI : en 7 rondes, système suisse, sans aucune protection (clubs, ligue, famille...). Seront appariés à la première ronde les joueurs licenciés ayant pointé, réglé leurs droits d'inscription. Possibilité de prendre la licence sur place.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 10 minutes avant le début de la ronde.

Article 4 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E)

Article 5 : Cadence

Les parties sont jouées à la cadence Fischer : 15 mn par joueur avec un incrément de 5s par coup.

Article 6 : Départage

Les départages sont entièrement gérés par le programme PAPI suivant le barème : gain 1 point, nul 1/2 point, perte 0 point. Les joueurs ex æquo sont départagés au système Buchholz tronqué, Buchholz tronqué 2, puis à la performance Elo. (l'ordre des grilles PAPI fait foi).

Article 7 : lieux, dates et horaires

<u>Vérification des licences :</u>	9h00 à 9h30	
<u>Clôture des inscriptions :</u>	9h30	
Ronde 1 : 10 H 00	Ronde 2 : 11 H 00	Ronde 3 : 12 H 00
Ronde 4 : 14 H 00	Ronde 5 : 15 H 00	Ronde 6 : 16 H 00
Ronde 7 : 17 H 00	Remise des prix : 18 H 00	

Article 8 : Jury d'appel : Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

L'arbitre principal constitue, en début de tournoi, le jury d'appel composé de l'arbitre principal et de plusieurs joueurs.

Pour présenter un appel au jury, il faut :

- en informer l'arbitre au moment de l'incident,
- continuer la partie en appliquant ses directives,
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 9 : Conduite des joueurs

- Les joueurs peuvent proposer ou conclure un match nul.

- Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

- La conduite des joueurs doit être conforme à la Charte des joueurs d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

- Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, il recevra un avertissement oral. L'arbitre le mettra en garde. Cet appareil doit être complètement éteint (si c'est possible matériellement, l'organisateur mettra en place une consigne). Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

- Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler durant sa partie en cours.

- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme "zones non fumeurs" par les responsables de la sécurité du site.

- A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre le résultat. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

- On considérera qu'un joueur absent, sans l'avoir notifié à l'arbitre, a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

- Si un joueur est absent, l'arbitre se chargera de notifier l'avertissement au joueur concerné par tous moyens ainsi qu'au Directeur technique.

Article 10 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'organisateur à publier, dans le cadre de ses sites web ou d'articles de journaux, des documents, photos ou vidéos dans lesquels pourraient apparaître les enfants (ou adultes) inscrits.

Article 11 : Prix (voir annexe affichée à la 3^{ème} ronde)

La cérémonie de remise des prix commence à 18H00.

Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix.

Mode de répartition des prix : Attribution «à la place».

Article 12 :

L'inscription au Tournoi de parties rapides de Segré implique l'acceptation du présent règlement intérieur et le respect des consignes sanitaires en vigueur le jour du tournoi

CIRIO	Nicolas	Organisateur	
MOREAU	David	Arbitre	